

**Département de Loire-Atlantique  
Arrondissement de Châteaubriant  
Commune de Notre-Dame-des-Landes**

**Extrait du registre des délibérations  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 19 juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 13 juin 2018 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers représentés : 3

Etaient présents : Dany LECOQ, Marie-Odile FOUCHER, Myrtille GOUPIL, Sophie HERAULT, Isabelle KHALDI-PROVOST, Patrick MAILLARD, Pierrick MARAIS, Nathalie MARAIS-CHARTIER, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Jean-Paul NAUD, Philippe OLIVIER, Laurent PAPIN, Jean-Yves SOUDY, Yannick TOULOUX,

Absents :

Excusés : Isabelle DUGAST, Caroline LECLERC, Bruno SIEBENHUNER

Pouvoirs :

Isabelle DUGAST donne pouvoir à Jean-Paul NAUD pour la représenter

Caroline LECLERC donne pouvoir à M. Dany LECOQ

Bruno SIEBENHUNER donne pouvoir à Isabelle KHALDI-PROVOST

Secrétaire de séance : Sophie HERAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 29 mai 2018. Le compte-rendu de séance est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ordre du jour :

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Commissions municipales : Modification de la composition de la commission Urbanisme</li><li>2. Commissions municipales : Modification de la composition de la commission Enfance-Jeunesse</li><li>3. Finances : Subvention exceptionnelle ESL</li><li>4. Finances : Décision modificative n°1</li><li>5. Finances : Présentation du compte-rendu du cabinet « Ecofinances »</li><li>6. Urbanisme : cession de délaissé communal</li><li>7. Relevé de décisions</li><li>8. Affaires diverses</li></ol> |
|--|

**Commissions municipales : Modification de la composition de la commission  
Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 avril 2014, le Conseil municipal a créé plusieurs commissions municipales nécessaires à la bonne administration de la collectivité.

**DECISION**

**Suite à la demande de Madame Isabelle KHALDI-PROVOST de quitter la commission Urbanisme et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **ADOpte la commission Urbanisme comme suit :**

Président	Jean-Paul NAUD
Vice-Président	Caroline LECLERC
Membres	Philippe OLIVIER Laurent PAPIN Myrtille GOUPIL Marie-Odile FOUCHER Patrick MAILLARD Dany LECOQ

Isabelle KHALDI-PROVOST précise que son départ de la commission se fait principalement sur deux réflexions : le rééquilibrage de la commission enfance/jeunesse par rapport à la commission urbanisme, et l'intérêt qu'elle porte aux thématiques enfance/jeunesse, notamment sur le domaine de l'alimentation et l'éducation à la nature.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Commissions municipales : Modification de la composition de la commission  
Enfance-Jeunesse**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 avril 2014, le Conseil municipal a créé plusieurs commissions municipales nécessaires à la bonne administration de la collectivité.

**DECISION**

**Suite à la demande de Madame Isabelle KHALDI-PROVOST d'intégrer la commission Enfance-Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal**

- **ADOpte, à l'unanimité, la commission Enfance-Jeunesse comme suit :**

Président	Jean-Paul NAUD
Vice-Président	Sophie HERAULT
Membres	Pierrick MARAIS Isabelle DUGAST Ghislaine MORTIER-DORIAN Nathalie MARAIS-CHARTIER Isabelle KHALDI-PROVOST

POUR : 17  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

### Finances : Subvention exceptionnelle Etoile Sportive Landaise

M. le Maire rappelle que suite aux intempéries durant l'hiver 2017/2018, l'abri de touche du terrain de football a été détruite.

Par nécessité, l'association Etoile Sportive Landaise a dû racheter un abri de touche en urgence afin de pouvoir maintenir les rencontres de championnat prévues.

Le cout de cet abri s'élève à 1 249.00€ TTC

Dans ce contexte, la mairie propose de verser à l'association Etoile Sportive Landaise une subvention exceptionnelle, du montant de l'aubette achetée, soit une subvention d'un montant égal à 1 249.00€.

Yannick TOULOUX précise que les restes de l'abri endommagé ont été utilisés dans la construction d'un abri pour le délégué de touche, obligation règlementaire pour les matchs de championnat.

#### **DECISION**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,**

- **D'ALLOUER à l'association « étoile sportive landaise » une subvention exceptionnelle de 1 249.00 € au titre du financement de remplacement d'un abri de touche.**

POUR : 17  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**Finances : Décision modificative n°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Budget Primitif adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2018,  
Considérant la nécessité d'effectuer des ajustements budgétaires,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE les décisions modificatives n°1 portant sur :**

**BUDGET principal de la commune**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

article	désignation	montant
6574	Subvention (abri de touches)	1249.00 €
020	Dépenses imprévues	-1249.00 €

**Il convient de procéder à l'équilibre des opérations financières**

**Situation avant modification**

Dépenses à couvrir par des ressources propres			ressources propres disponibles		
article	désignation	montant	article	désignation	montant
16	emprunts et dettes	153 178,36 €	10222	FCTVA	36 000,00 €
020	dépenses imprévues	4 326,20 €	10226	Taxe aménagement	20 703,50 €
	Restes à réaliser	54 627,99 €	28	amortissement	13 121,00 €
001	solde exercice n-1	128 012,44 €	021	virement section fonctionnement	108 892,76 €
			1068	affectation de résultat	127 945,46 €
		340 144,99 €			306 662,72 €
<b>solde : -33 482,27 €</b>					

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes		
article	désignation	montant
7325	FPIC	866,00 €
7411	Dotation forfaitaire	161,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale	13 181,00 €
74127	Dotation nationale de péréquation	3 635,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>17 843,00 €</b>

Il s'agit ici d'intégrer des recettes supplémentaires liés à des taux de dotations plus importants que prévu initialement au budget primitif 2018

<b>Dépenses</b>		
article	désignation	montant
23	Virement à la section d'investissement	<b>17 843,00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>Dépenses</b>		
article	désignation	montant
16	Emprunts et dettes	-15 639,27 €
2313 – op 97	Construction	+ 33 482,27 €
<b>Recettes</b>		
article	désignation	montant
021	Virement de la section de fonctionnement	17 843,00 €

Il s'agit ici d'un ajustement demandé par la préfecture. La règle dit qu'un équilibre doit apparaître entre les dépenses en ressources propres, et les ressources propres disponibles.

### Situation après modification

<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>			<b>ressources propres disponibles</b>		
article	désignation	montant	article	désignation	montant
16	emprunts et dettes	<b>137 539,09 €</b>	10222	FCTVA	36 000,00 €
020	dépenses imprévues	4 326,20 €	10226	Taxe aménagement	20 703,50 €
	Restes à réaliser	54 627,99 €	28	amortissement	13 121,00 €
001	solde exercice n-1	128 012,44 €	021	virement section fonctionnement	<b>126 735,76 €</b>
			1068	affectation de résultat	127 945,46 €
		324 505,72 €			324 505,72 €
<b>Nouveau solde à l'équilibre</b>					

DÉPENSES fonctionnement	Bp 2017	CA 2017	BP 2018
	1 718 830,29 €	1 977 142,88 €	1 774 095,65 €
Charges à caractère général	443 122,87 €	448 854,08 €	464 855,98 €
Charges de personnel et frais assimilés	893 741,42 €	930 512,17 €	914 744,55 €
Autres charges de gestion courante	208 243,77 €	197 282,71 €	<b>217 934,60 €</b>
Atténuation de produits	10 877,00 €	9 477,00 €	10 877,00 €
Charges financières	18 822,06 €	16 745,75 €	18 495,76 €
Charges exceptionnelles	2 580,00 €	232 828,00 €	580,00 €
Dépenses imprévues	8 200,57 €	8 200,57 €	<b>6 751,00 €</b>
Virement à la section d'investissement	119 000,00 €	119 000,00 €	<b>126 735,76 €</b>
Dotations aux amortissements	14 242,60 €	14 242,60 €	13 121,00 €
RECETTES fonctionnement	1 718 830,29 €	1 977 917,77 €	1 774 095,65 €
Produits des services du domaine et ventes	239 673,00 €	262 195,25 €	259 354,00 €
Impôts et taxes	726 334,00 €	724 900,00 €	<b>789 772,00 €</b>
Dotations et participations	718 474,39 €	699 851,35 €	<b>681 967,15 €</b>
Autres produits de gestion courante	13 000,00 €	16 101,66 €	13 000,00 €
Atténuation de charges	20 000,00 €	40 959,77 €	30 000,00 €
Produits financiers	2,50 €	2,13 €	2,50 €
Produits exceptionnels	1 346,40 €	233 907,61 €	0,00 €
Transferts de charges			
TVA			

DEPENSES DE L'EXERCICE / RESTES A REALISER		CA 2017	RAR 2017	BP 2018	BP+RAR	DM1
		<b>1 000 621,27 €</b>	<b>54 627,99 €</b>	<b>960 714,01 €</b>	<b>1 015 342,00 €</b>	<b>1 033 185,00 €</b>
001	Déficit antérieur					
10	Dotations, fonds divers et réserves			128 012,44 €	128 012,44	128 012,44
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes)	822 828,51 €		153 178,36 €	153 178,36 €	<b>137 539,09 €</b>
19	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00 €				
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €				
204	subvention d'équipement	3 100,00 €	28 247,60 €	48 990,11 €	77 237,71 €	77 237,71 €
21	Immobilisations corporelles	5 646,78 €		0,00 €		
22	Immobilisations reçues en affectation	30 243,49 €	1 586,07 €	0,00 €	1 586,07 €	1 586,07 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €		626206,9	626 206,90 €	<b>659 689,17 €</b>
27	autre immobilisation financière	138 802,49 €	24 794,32 €		24 794,32 €	24 794,32 €
020	<b>Dépenses imprévues</b>	0,00 €			0,00 €	0,00 €
040	opération d'ordre de transfert entre section			4 326,20 €	4 326,20 €	4 326,20 €
042	Dotations aux amortissements					
045	comptabilité distincte rattachée					
	RECETTES DE L'EXERCICE / RESTES A REALISER	<b>872 608,83 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 015 342,00 €</b>	<b>1 015 342,00 €</b>	<b>1 033 185,00 €</b>
001	excédent antérieur reporté	6 153,83 €				
10 (sf 1068)	Dotations, fonds divers et réserves	151 002,33 €		56 703,50 €	56 703,50 €	56 703,50 €
13	Subventions d'investissement	231 842,20 €		334 679,28 €	334 679,28 €	334 679,28 €
16	Emprunts et dettes assimilées	298 000,00 €		374 000,00 €	374 000,00 €	374 000,00 €
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes)	0,00 €				
19	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00 €				
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €				
21	Immobilisations corporelles	0,00 €				
23	Immobilisations en cours	34 500,00 €				
27	autres immobilisations financières	0,00 €				
44	TVA	0,00 €				
021	Virement de la section de fonctionnement			108 892,76 €	108 892,76 €	<b>126 735,76 €</b>
024	Produit des cessions d'immobilier					
040	Amortissement des immobilisations	14 242,60 €		13 121,00 €	13 121,00 €	13 121,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée					
1068	Affectations des résultats (excédent fonctionnement N-1)	136 867,87 €		127 945,46 €	127 945,46 €	127 945,46 €

**Budget Assainissement**  
**SECTION INVESTISSEMENT**

**Dépenses**

article	désignation	montant
001	déficit antérieur reporté	99,90 €
20	dépenses imprévues	-99,90 €

Il s'agit ici d'une correction liée à une erreur d'écriture.

Chapitres	Libellé	CA 2017	BP 2018	RAR	RAR +BP
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE / RESTES A REALISER</b>		<b>209 332,22 €</b>	<b>325 469,86 €</b>	<b>14 555,82 €</b>	<b>108 780,50 €</b>
001	Déficit antérieur reporté		7 619,47 €		<b>7 719,37 €</b>
13	Subventions d'investissement	9 973,67 €	0,00 €		9 973,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	11 568,80 €	0,00 €		19 507,96 €
20	Immobilisations incorporelles	2 936,55 €	260 726,14 €		
21	Immobilisations corporelles		0,00 €		0,00 €
23	Immobilisations en cours	184 853,20 €	51 424,25 €	14 555,82 €	65 980,07 €
020	Dépenses imprévues		5 700,00 €		<b>5 600,10 €</b>
					0,00 €
<b>RECETTES DE L'EXERCICE / RESTES A REALISER</b>		<b>236 707,04 €</b>	<b>336 701,43 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>108 780,50 €</b>
001	excédent antérieur reporté				
10	Apports, dotations et réserves	39 795,47 €	0,00 €		30 323,32 €
13	Subventions d'investissement	40 523,90 €	12 012,71 €		6 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	125 000,00 €	269 184,79 €		0,00 €
28	Amortissements des immobilisations	16 965,00 €	0,00 €		16 953,25 €
021	virement de la section d'exploitation		24 934,75 €		24 934,75 €
1068	Affectation des résultats	14 422,67 €	30 569,18 €		30 569,18 €

**Finances : Présentation du compte-rendu du cabinet « Ecofinances »**

La première réunion de la commission Finances a eu lieu le 05 juin courant. Il a été procédé à la désignation d'un vice-président en la personne de Dany LECOQ, seul candidat, qui a été élu à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire présente ensuite les mesures proposées par ECOFINANCE pour générer des recettes supplémentaires pour la collectivité :

1 – La commission Finances propose de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5%, au lieu de 4% actuellement.

2 – Logements vacants : le nombre de logements vacants est important sur la commune. Il est proposé de demander la liste des logements vacants à l'Administration Fiscale, de procéder à la vérification de la vacance en adressant un courrier aux propriétaires concernés et d'examiner les règles de mise en place de la taxe d'habitation.

3 – Taxe de balayage : deux possibilités existent : soit la mise en œuvre de la taxe de balayage, soit de demander, par arrêté, aux habitants d'assurer l'entretien des trottoirs au droit de leur propriété. Cette mesure, si elle était retenue, nécessitera préalablement la mise en œuvre d'un plan de communication. La commission propose qu'un projet d'arrêté puisse être proposé au prochain conseil municipal. Les heures octroyées à l'association AIRE pourraient ainsi être récupérées et affectées à d'autres travaux.

4 – La redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les ouvrages d'assainissement. Le montant plafond pouvant être collecté par la collectivité s'élève actuellement à la somme de 9.725,23 €. Une délibération préalable du conseil municipal est obligatoire.

D'autres mesures ont été proposées par ECOFINANCE : la taxe locale sur les publicités extérieures qui semble inopérante sur la commune et la révision des valeurs locatives des locaux professionnels qui a déjà été mise en place par la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

Concernant la minoration de certaines dépenses, au titre des charges de personnel, un retraitement des IJSS sur les 4 dernières années sur les maladies ordinaires est possible. Une demande d'exonération de la taxe foncière bâtie, au niveau de la maison des jeunes est également possible.

La commission Finances a enfin proposé la mise en place de frais de dossier pour les inscriptions relevant des services Enfance-Jeunesse. Cette proposition est à examiner par les membres de la commission des affaires scolaires, enfance jeunesse, affaires sociales.

## **DECISION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal retient les propositions suivantes :

- **FIXER** le taux de la taxe d'aménagement à 5%, au lieu de 4% actuellement.
- **PROCÉDER** à la vérification de la vacance en adressant un courrier aux propriétaires concernés et d'examiner les règles de mise en place de la taxe d'habitation.
- **APPLIQUER** la redevance d'occupation du domaine public (RODP) aux ouvrages d'assainissement.

## Urbanisme : cession de délaissé communal

Par courrier en date du 11 décembre 2017, M. et Mme DENIEULLE nous ont sollicité pour l'acquisition d'un délaissé communal sis le Bredeloup entre sa maison et la voirie communale en zone Ah2 du Plan Local d'Urbanisme. Ce délaissé d'une superficie de 46 m<sup>2</sup> est entretenu par M et Mme DENIEULLE.



Les délaissés de voirie sont des parcelles qui faisaient préalablement partie du domaine public routier et pour lesquelles existe un déclassement de fait, lorsque les rues, voies, chemin ne sont plus utilisées pour la circulation notamment à l'occasion d'une modification de tracé ou d'alignement.

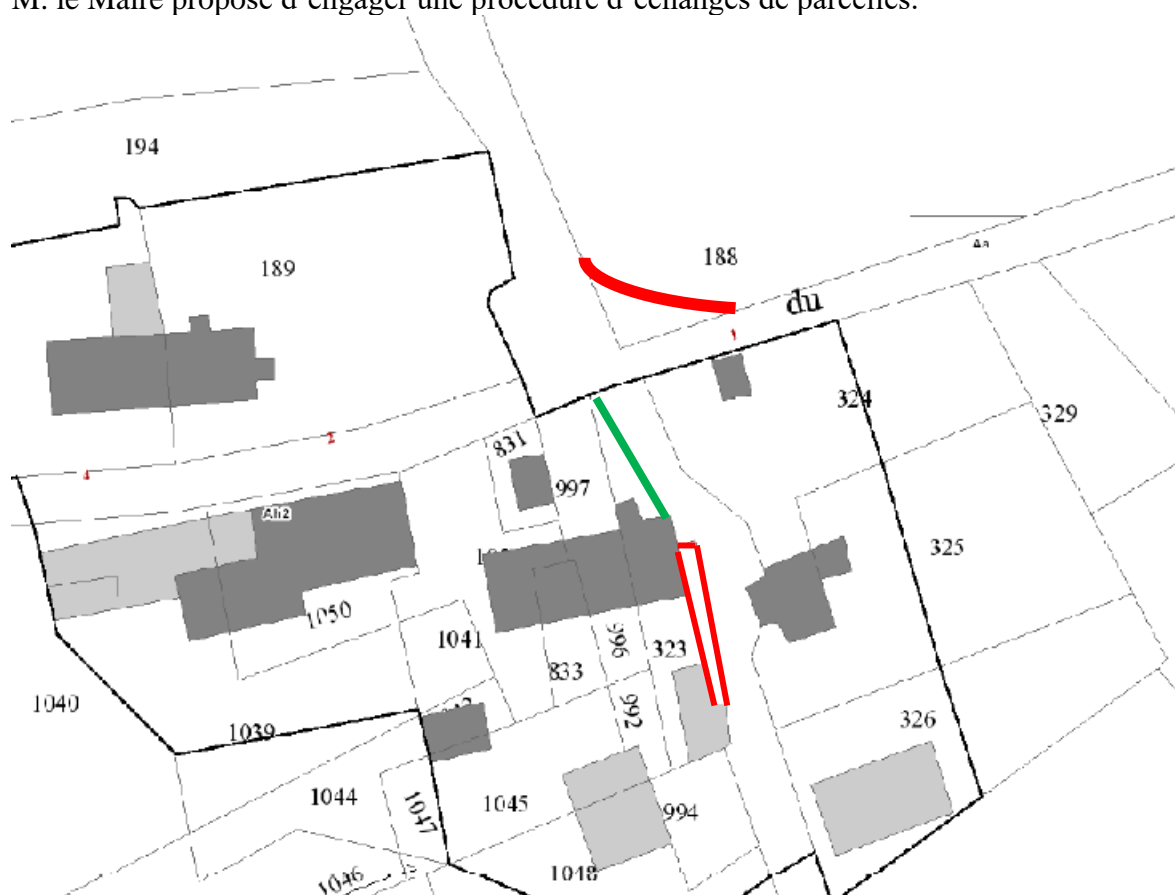
Il s'agit d'une exception au principe selon lequel un bien ne peut sortir du domaine public qu'à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement.

En conséquence, il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique préalable au déclassement tel que prévue par l'article L. 143-3 du Code de la Voirie Routière relatif au classement et déclassement des voies communales.

Pour autant, si une enquête publique préalable n'est pas nécessaire pour procéder à la vente d'un délaissé de voirie qui fait partie du domaine privé de la commune, l'aliénation doit intervenir dans le respect des dispositions de l'article L.112-8 du Code de la Voirie Routière qui prévoit un droit de priorité aux riverains de la parcelle déclassée.

M. et Mme DENIEULLE demandent également la régularisation foncière pour des parcelles cadastrées section K n° 176, 188 et 323, actuellement couverte par la voirie communale.

M. le Maire propose d'engager une procédure d'échanges de parcelles.



## **DECISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres ou représentés,

- **AUTORISE M. le Maire** à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Relevé de décisions
---------------------

néant

## **Affaires diverses**

### **Adhésion au Cercle Bleu**

L'association Cercle Bleu a été fondée au Parlement de Navarre à Pau en 1991 par Georges CHRISTINI. Il s'agit d'un mouvement qui invite les citoyens à se prononcer sur le prélèvement d'organes et à exprimer leur choix personnel, celui du NON ou celui du OUI.

Chaque année, des milliers de malades attendent l'organe qui leur permettra de vivre et, chaque année, des centaines de malades meurent faute d'avoir obtenu la greffe tant espérée. Le don d'organes est donc important.

Le positionnement de son vivant permet d'éviter de laisser le choix à ses proches qui sont déjà dans un état de détresse du fait du décès d'un parent proche.

Se positionner et le signaler grâce à une carte de positionnement que l'on porte sur soi, à côté de sa carte d'identité, ou grâce à l'autocollant du Cercle Bleu que l'on dispose sur son véhicule, est une garantie, pour toute personne, de voir respectée sa décision.

Le panneau de signalisation à connotation civique du Cercle Bleu, placé à l'entrée et à la sortie des communes, entraîne le positionnement des automobilistes, avec d'autant plus de succès que la Municipalité communique sur le sujet via son bulletin municipal, via les correspondants de presse locaux, ce qui peut multiplier le nombre de positionnés.

Les panneaux d'entrée et de sortie de bourg sont gratuits et il n'y a aucun frais pour la commune.

Après discussion, le conseil municipal décide de différer la mise en place des panneaux proposés par l'association Cercle Bleu dans l'attente d'une étude de la législation actuelle sur le don d'organes.

### **Œuvre Landes'Art de Pierre Giroire**

M. le Maire présente en fin de séance l'œuvre réalisée par M. Pierre GIROIRE et qui sera exposée devant la mairie jusqu'à la fin septembre 2018.

### **Réunion publique PLUi du 21 juin 2018**

M. le Maire rappelle aux élus la réunion publique du 21 juin 2018 sur la présentation du PLUi par les services de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres.

### **Arrivée Pascal GAUTRON**

M. le Maire informe les élus que M. Pascal GAUTRON, nouveau Directeur des Services Techniques, est recruté à pris ses fonctions le vendredi 15 juin courant pour un poste à temps non complet (20%). La commune de Fay-de-Bretagne complètent ce temps non complet (80%) sur un poste similaire.

### **Inauguration du Landes'Art**

M. le Maire rappelle aux élus que l'inauguration du Landes'Art 2018 aura lieu le dimanche 24 juin courant. La déambulation partira de la place de l'église à 9h30, suivi d'un pique-nique dans le bois jouxtant l'école Marcel Pagnol et suivi, à 15h30, d'un concert/déambulation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 22h02

La prochaine séance du conseil municipal est fixée **le lundi 9 juillet 2018 à 20h30**

<b>Isabelle DUGAST</b>	<b>Marie-Odile FOUCHER</b>	<b>Myrtille GOUPIL</b>	<b>Sophie HERAULT</b>
<b>Isabelle KHALDI- PROVOST</b>	<b>Caroline LECLERC</b>	<b>Dany LECOQ</b>	<b>Patrick MAILLARD</b>
<b>Nathalie MARAIS- CHARTIER</b>	<b>Pierrick MARAIS</b>	<b>Ghyslaine MORTIER-DORIAN</b>	<b>Jean-Paul NAUD</b>
<b>Philippe OLIVIER</b>	<b>Laurent PAPIN</b>	<b>Bruno SIEBENHUNER</b>	<b>Jean-Yves SOUDY</b>
<b>Yannick TOULOUX</b>			